

PLU de SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX

Lot 2 : évaluation environnementale

Réunion environnement n°2 du mardi 29 mai 2018

Compte-rendu

Présents :

- 1 Christian BAISE, Maire
- 2 André COLLON, premier adjoint
- 3 Jean-Pierre RIBAUT, adjoint
- 4 Thimothé BEROUD, Fondation Pierre Vérots
- 5 Jean-Philippe RABATEL, Fondation Pierre Vérots
- 6 Baptiste JOLIVET, ADIA 01
- 7 Luc LAURENT, bureau d'études Bioinsight

Ordre du jour

C'est la deuxième réunion sur le diagnostic environnemental qui en comporte deux dont la précédente du lundi 30 avril 2018 (partie 1) qui était focalisée sur les « ressources naturelles », cela en lien avec certains thèmes environnementaux davantage urbanistiques qui sont traités par le lot 1 urbanisme (BE Géonomie). En effet, la notion de « ressources naturelles » au sens des articles R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme n'apparaît pas pouvoir être étendue à la biodiversité (rapport I2).

A partir d'un diaporama, cette réunion n°2 du mardi 28 mai 2018 a pour objectif de présenter la biodiversité de la commune de Saint-Jean-de-Thurigneux dans son contexte dombiste, cela en la déclinant en trois parties :

- le vivant non humain ;
- les zonages environnementaux ;
- la trame verte et bleue.

Le vivant non humain fait partie du collectif de la commune

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le vivant non humain de Saint-Jean-de-Thurigneux doit être pensé suivant un nouveau rapport au territoire, comme participant au collectif. De ce fait, le vivant non humain doit être protégée pour elle-même et non plus uniquement pour les services qu'elle rend aux habitants. En effet, peut-on imaginer Saint-Jean-de-Thurigneux sans ses espèces de flore et de faune qui ont préexisté puis accompagné l'établissement des activités humaines ? Peut-on mettre sur le même plan une forêt ancienne de feuillus et un boisement de résineux ou bien une ripisylve d'aulnes et une peupleraie ?

De nombreuses espèces de flore et de faune ainsi que des habitats naturels humides, boisés, bocagers et ouverts sont présentées dans le diaporama.

M. Beroud de la Fondation Vérots rappelle la présence d'une population de triton crêté à la fondation Vérots, population qui est suivie scientifiquement depuis plus de 20 ans ainsi que le mode de gestion en « libre évolution » de la forêt du Grand Champ à la Fondation Vérots qui fait ainsi partie du Refora.

En matière d'habitats naturels bocagers, il est rappelé l'importance également du réseau de haies.

Les quatre zonages environnementaux auxquels la commune contribue

Les quatre zonages environnementaux auxquels Saint-Jean-de-Thurigneux participe sont présentés :

- zonage européen Natura 2000* : un site Natura 2000 zone spéciale de conservation ZSC FR8201635 *la Dombes*, qui relève de la directive Habitats, et une zone de protection spéciale ZPS

FR 8212016 *la Dombes*, qui relève de la directive Oiseaux – ces deux sites Natura 2000 s'intersectent en se superposant totalement – ;

- zonage national d'inventaire : une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 *étangs de la Dombes* et une Znieff de type 2 ;
- zonage départemental des espaces naturels sensibles : un ENS : étang de la Dombes : domaine Praillebard ;
- Fondation Pierre Vérots.

La trame verte et bleue de Saint-Jean-de-Thurigneux : un réseau de continuités écologiques

Il est rappelé que le Code l'environnement (L371-1) : « *La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.* » Par conséquent, la trame verte et bleue (TVB) d'un territoire vise la protection de son réseau de continuités écologiques afin de lutter contre la réduction de sa biodiversité aux différentes échelles spatiales et temporelles due à la destruction et fragmentation des habitats naturels par des structures artificielles : routes, bâtis, tissus urbains, barrages...

Après présentation des aspects conceptuels d'une TVB et d'une carte fragmentation de la commune incluant la clôture de la Fondation Vérots, la définition de la TVB de Saint-Jean-de-Thurigneux est donc présentée sous la forme de continuités écologiques locales et de principes de connexion d'échelle supérieure suivant une approche transscalaire, c'est-à-dire en partant de la biodiversité spatiale la plus riche de la commune considérée au travers des échelles spatiales :

- locale : continuités écologiques du plateau de la Dombes ;
- départementale : Scot Val de Saône-Dombes : « corridor écologique » et « principes de coupure d'urbanisation » ;
- régionale : schéma régional de cohérence écologique de la région Rhône-Alpes (SRCE) : « corridors écologiques d'importance régionale » .

Le réseau de continuités écologiques se définit ainsi sous la forme d'au moins trois sous-trames déclinées en secteurs dont les deux majeures sont la sous-trame humide (secteur de cours d'eau, d'étang et de mare) et la sous-trame boisée (secteurs de forêt présumée ancienne) puis la sous-trame bocagère (secteurs de haie et d'arbre isolé). Les cartes de ces trois sous-trames ont été présentées qui constituent ainsi la TVB définie de la commune.

Commentaires et questions diverses

Monsieur Collon a demandé la vérification du recensement des arbres isolés et des haies ainsi que la dénomination précise du Scot Val de Saône-Dombes.

Des éléments sur le remembrement et les haies de compensation devront être ensuite obtenus.

Au moins une mare doit être ajoutée au recensement.

Un cas de d'altération d'une zone humide a été signalé à Grange Grise dans la du diaporama.

Les caractéristiques de la clôture de la fondation Vérots doivent être demandées.

Il en est de même de la révision du Docob du site Natura 2000 auprès de la CC de la Dombes.

Ce pose également la question plus générale de la suite en matière de Padd comme du traitement du thème des risques naturels.

Enfin, une fois que la vérification du recensement des continuités écologiques sera réalisée, dans la perspective d'une TVB de projet (la TVB définie traduite réglementairement) seront transmises des planches A3 sur fond cadastral et de BD ortho IGN à l'échelle 1/5000 à 1/10 000.